

AFFELNET 6ème

Madame, Monsieur,

Votre enfant est susceptible d'entrer au collège à la rentrée prochaine. La procédure d'admission, appelée AFFELNET (Affectation des Elèves sur le Net) se déroule en plusieurs étapes, suivant un calendrier très strict. Elle ne concerne que les collèges publics du département de la Dordogne.

La 1ère étape, consiste à l'utilisation de 2 fiches d'information, appelées VOLET 1 et VOLET 2.
Le volet 1 vous est remis par votre enfant avec ce courrier. Le volet 2 vous sera remis **le 12 avril 2019.**

VOLET 1 (à remettre à l'enseignant de votre enfant au plus tard pour le 10/04/19)

Ce volet contient les **renseignements administratifs de l'enfant** et de ses responsables légaux. Vous devez y apporter toutes les modifications que vous jugerez utiles, en prenant soin de bien renseigner toutes les rubriques et **notamment l'adresse.** Dans le cadre d'une garde alternée, le volet 1 sera rempli par l'un des parents et le volet 1 bis par l'autre. En revanche vous devrez choisir conjointement le collège public de secteur de votre enfant si vous êtes domiciliés sur deux secteurs de collège différents. Vous devrez modifier l'adresse de votre enfant afin que cette dernière soit prise en compte pour déterminer le collège de secteur.

Toutes les modifications doivent être faites en ROUGE et ce volet doit ensuite être signé par au moins un des responsables légaux.

VOLET 2 (à remettre à l'enseignant de votre enfant au plus tard pour le 30/04/19)

Ce volet concerne **l'orientation de votre enfant.**

Vous avez à :

- ✓ **Cadre A** : Vérifier les informations ;
- ✓ **Cadre B** : Mentionner le collège de secteur. Le collège de secteur est déterminé par l'adresse fiscale des parents ;
- ✓ **Cadre C** : Cocher **oui** pour le collège de secteur
Cocher **non** pour une dérogation ou un départ dans un collège privé ou un départ hors du département ;
- ✓ **Cadre D** : Mentionner la formation demandée parmi :
 - 6^{ème},
 - 6^{ème} musique
 - 6^{ème} SEGPA (remplir le cadre G)
 - 6^{ème} ULIS (remplir le cadre H)
- ✓ **Cadre E** : Choisir la langue vivante étrangère 1 que votre enfant étudiera au collège ;
- ✓ **Cadre F** : Uniquement pour les **dérogations. Vous avez la possibilité de demander jusqu'à deux collèges à titre dérogatoire.** Préciser le(s) collège(s) demandé(s) et cocher le motif de dérogation **en joignant obligatoirement les justificatifs correspondants** ;
- ✓ **Cadre G** : Uniquement pour les orientations en SEGPA ;
- ✓ **Cadre H** : Uniquement pour les orientations en ULIS.

Comme pour le volet 1, **toutes les modifications et tous les ajouts doivent être faits en ROUGE.** Le volet 2 doit être signé par au moins un des responsables légaux.

L'enseignant de votre enfant et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement.

Le Directeur de l'école